

Sud Ass.Fam. Infos

Le bulletin SUD des Assistantes Familiales ASE d' Ille - et - Vilaine

numéro 10 - avril 2009

SUD placé en tête par les assistantes familiales !

En recueillant plus de 47 % des suffrages exprimés aux élections professionnelles du 11 décembre dernier, SUD confirme sa place de première organisation syndicale du Département d'Ille-et-Vilaine. Elle remporte 6 sièges sur 12 au Comité Technique Paritaire (CTP) et 6 sièges sur 10 au Comité Hygiène et Sécurité (CHS). C'est le meilleur score enregistré au plan national dans les Conseils généraux. Avec une participation à 42,25 %, le vote des assistantes familiales a très certainement contribué de façon significative à cette réussite.

Que toutes celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance en soient remerciés.

Avec une offre syndicale diversifiée (4 syndicats en lice) et le quasi doublement des effectifs de la Collectivité depuis 2001, ce résultat a été obtenu sur les bases claires d'un syndicalisme revendicatif et de transformation sociale, indépendant des politiques et de la hiérarchie, mais également sur un bilan de 7 années à vos côtés. C'est pourquoi, ce résultat nous donne aussi des responsabilités.

Avec 2 élues assistantes familiales au CTP (Anne Leduc et Martine Tizon), le syndicat SUD, dans la continuité de son précédent mandat, œuvrera avec vous pour une meilleure reconnaissance des assistantes familiales et l'amélioration de leurs conditions de travail en Ille-et-Vilaine.

Assistant-e Familial-e Relais

Depuis la loi du 27 juin 2005 réformant le statut des assistantes familiales, le droit à une prise de congés annuels sans enfant est enfin reconnu. Pour faciliter la mise en œuvre de ce droit de 36 jours en Ille-et-Vilaine, le Conseil général poussé par les syndicats, fut amené à réfléchir à la mise en place d'un réseau d'assistantes familiales relais. Alors que « l'accueil intermittent » permettait de remplir cette fonction d'accueil relais, le CG a voulu un statut spécifique.

C'est ce nouveau statut de l'Assistant-e familial-e Relais (AFR) qui était présenté au Comité Technique Paritaire (CTP) du 30 mars.

Compte tenu des contraintes liées à cette activité particulière (rotation rapide des enfants confiés, risque de périodes d'attente) ou imposées par l'administration (pas de prise de congés pendant les vacances scolaires, pas plus d'un refus d'accueil par an, pas d'autres activités professionnelles),

le syndicat SUD souhaitait que les assistantes familiales optant pour cette fonction soient justement rétribuées et notamment lors des périodes d'attente. Le principal risque pour les AFR reste en effet celui des fortes variations de rémunération d'un mois sur l'autre. Pour éviter cela, SUD demandait avec les autres syndicats, que le montant de l'indemnité d'attente soit fixé à 4 fois le SMIC horaire par jour au lieu des 3,5 proposés par l'administration.

Devant le refus de la Présidente du CTP et de l'administration, les élus SUD ont demandé une suspension de séance. Compte tenu que la création de places d'accueil relais est une amélioration dans la mise en œuvre du droit à congés des assistantes familiales, et qu'elle avait été demandée par les organisations syndicales, les élus SUD ont voté POUR ce statut. Cependant, à ce vote favorable, ils ont attaché des réserves liées aux contraintes du contrat de travail interdisant le cumul d'activité (possible avec accord de l'employeur pour les autres assistantes familiales), et au montant trop faible des indemnités



courrier : syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

téléphone : 02 99 02 39 82 télécopie : 02 99 02 39 91

courriel : sud-departementaux@cg35.fr site internet : sud-departementaux35.org

permanence : Rennes Beauregard - nouveaux modulaires - 11 & 13 avenue de Cucillé

d'attente. L'administration a pris bonne note de ces réserves et a accepté le principe d'une évaluation du dispositif après six mois de fonctionnement. Il est prévu de disposer dans un premier temps de 21 places d'accueil relais, réparties sur un minimum de 7 assistantes familiales relais (une par Pays).

Rémunération

La réponse du Conseil général à notre revendication d'une prise en compte de l'ancienneté dans la rémunération des assistantes familiales avait été l'obtention d'une « indemnité annuelle d'ancienneté » de 500 € pour l'année 2008. Cette indemnité n'était pour nous qu'une étape dans la reconnaissance de l'ancienneté puisqu'elle ne prenait pas en compte le déroulement de carrière. Une nouvelle négociation devait s'ouvrir cette année. Prenant prétexte de la crise, le Conseil général a décidé de maintenir en l'état le dispositif actuel pour l'année 2009 et de reporter en 2010 cette négociation. Nous veillerons à ce qu'elle ait bien lieu...

Rencontre avec le Directeur...

Le 8 janvier dernier, une délégation d'assistantes familiales SUD rencontrait à notre demande le directeur général du PAS, pour évoquer avec lui le problème du très mauvais accueil téléphonique au « service budget et assistants familiaux » vécu par plusieurs de leurs collègues. En plus de la souffrance générée, ces conversations téléphoniques très culpabilisantes (sur le mode « vous êtes bien assez payée pour ce que vous faites »), avaient entraîné pour certaines d'entre elles, des doutes sur la poursuite de leur métier. Celles qui, lassées, avaient décidé de ne plus faire appel à ce service, n'avaient de fait plus d'interlocuteurs en cas de difficulté. De plus, cette situation intolérable traduisait une ingérence de ce service dans les décisions éducatives des CDAS. Le directeur général du PAS, attentif, nous a promis d'intervenir pour remédier à cette situation.

Nous avons également évoqué avec lui, le décalage entre les missions annoncées de la cellule recrutement et la réalité constatée. Avec le recensement des familles d'accueil disponibles, cette cellule devait en établir le profil, de manière à faciliter la recherche des travailleurs sociaux de l'ASE et garantir aux assistantes familiales des propositions de placement correspondant à leurs souhaits et à leurs capacités d'accueil. Comme nous l'avions hélas prévu, 3 agents affectés à ce service ne suffisaient pas pour effectuer l'ensemble des missions. Devant l'inefficacité de la cellule recrutement, beaucoup de CDAS continuent donc de fonctionner avec l'ancien système en interpellant eux-mêmes les familles d'accueil de leur secteur. Nous restons pourtant convaincus de l'utilité de ce service autant pour les travailleurs sociaux que pour les familles d'accueil. C'est pourquoi nous continuerons de réclamer pour la cellule recrutement, les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Assistantes familiales et syndicat

Depuis plusieurs mois, notre syndicat enregistre un nombre croissant d'adhésions chez les assistantes familiales. Ce phénomène plutôt nouveau est de bon augure. D'abord parce qu'il laisse espérer que les assistantes familiales prennent conscience que seul un syndicat est légitime dans la collectivité pour les représenter et les défendre. Ensuite parce qu'être lié à un syndicat semble moins effrayer les assistantes familiales au regard de leurs relations avec l'administration. Nous osons croire d'ailleurs, que l'administration se réjouit avec nous de cette évolution... Il va sans dire que plus nous serons nombreux-ses, plus nos revendications porteront. Nous encourageons donc à venir nous rejoindre, celles et ceux qui n'ont pas encore fait cette démarche.

Pour mémoire, nous rappelons que nous organisons tous les 1ers vendredis matin du mois une permanence avec l'ensemble de nos syndiqué-e-s (sauf mai, perm. le 29 et juin, perm. le 19), pendant laquelle il vous est possible de nous joindre (02 99 02 39 82). Cette permanence nous permet d'aborder les situations problématiques et d'élaborer ensemble nos revendications. Un compte rendu de ces réunions est envoyé à tous-tes nos adhérent-e-s.

Je souhaite : avoir des renseignements sur Sud adhérer à Sud

nom :

prénom :

adresse :

SUD

